



LOIRE

TAXE D'APPRENTISSAGE

**POURQUOI VERSER DE LA TAXE  
D'APPRENTISSAGE AU CENTRE D'AIDE  
A LA DECISION DE LA CHAMBRE DE  
METIERS ET DE L'ARTISANAT ?**



**LE CENTRE D'AIDE A LA DECISION, SERVICE D'ORIENTATION DE LA  
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT, EST HABILITE A PERCEVOIR  
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :  
26% DU HORS QUOTA**

## ***Pourquoi verser votre taxe au CAD ?***

Afin de soutenir :

- + les actions de promotion des métiers et de l'apprentissage,
- + l'accompagnement des jeunes dans la construction, l'évaluation et la validation de leurs projets personnels et professionnels,
- + l'accompagnement des jeunes vers la signature d'un contrat d'apprentissage : repérage de l'offre des entreprises et mise en relation jeunes/entreprises,
- + le développement de l'apprentissage, filière de formation essentielle pour l'artisanat : formation des salariés de demain, des futurs collaborateurs et chefs d'entreprises.

## ***Comment faire ?***

Il vous suffit de noter dans la partie « vos choix d'affectation » : Centre d'Aide à la Décision de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire.

Espace Mermoz 14 rue du Moulin Paillason 42300 ROANNE

2 Place des Comtes du Forez 42600 MONTBRISON

Rue de l'Artisanat et du Concept BP 724 42951 SAINT ETIENNE Cedex 09

## ***Quelques chiffres au 31/12/2018 :***

- + Plus de 2 200 jeunes informés sur les métiers et l'apprentissage.
- + 261 conventions de stage élaborées.
- + 367 offres d'apprentissage recueillies.
- + 1 506 contrats d'apprentissage signés (campagne 2017/2018).
- + 70 à 80 % (selon les métiers et les niveaux de formation) des apprentis s'insèrent dans la vie active à l'issue de leur formation.